

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	Oxyde de zinc 78%
Autre noms du produit	Oxyde de classe d'alimentation, oxyde du bétail.
Usage du produit	Pour l'alimentation animale
Usage pas conseillé	Pas pour le consommation humaine

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distribué par	Pestell Nutrition 141 Hamilton Rd New Hamburg ON CANADA N3A 2H1
Téléphone	+1 519 662-2877
Email	qa@pestell.com
En cas d'urgence	CANUTEC (613) 996-6666 (CAN) CHEMTREC (800) 424-9300 (États-Unis)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification GHS

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Catégorie 1

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Catégorie 1

Élément étiquette GHS

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention:
P391 Recueillir le produit répandu.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance
Formule chimique : ZnO
Masse moléculaire : 81.39 g/mol

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (%)
oxyde de zinc	1314-13-2	<= 100
Monoxyde de plomb	1317-36-8	<= 0.099

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialisé.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Les effets plus importantes de santé, aigus et différés:

La poussière et la fumée d'oxyde de zinc peut causer un irritation respiratoire. Le contact dermale prolongée peut produire une dermatite grave appelée un pox d'oxyde. L'exposition grand à la poussière ou la fumée peut causer un gout métallique, le toux, le soif, le fatigué, le nausée, la faiblesse, les douleurs musculaires, la fièvre et les frissons. La surexposition grave peut donner une bronchite ou une pneumonie avec une teinte bleuâtre sur la peau. Les propriétés chimique, phisique et toxologique n'ont pas fait l'objet d'une enquête approfondie. Voire un médecin.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Condition d'inflammabilité	: Non-inflammable ni combustible.
Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: Zinc, oxydes de zinc.
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Éviter la formation de poussière. Voir le section 8 pour les mesures de protection à porté.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit arrive dans les égouts ou des cours d'eau. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Éviter de créer la poussière.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger	: Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
--------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
oxyde de zinc	1314-13-2	TWA (Respirable)	2 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL (Respirable)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m ³	CA BC OEL
		STEL (Respirable)	10 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP (Fumées)	5 mg/m ³	CA QC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD (Fumées)	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m ³	ACGIH
		STEL (Fraction respirable)	10 mg/m ³	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 ou NIOSH.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: solide
Couleur	: blanc
Odeur	: inodore
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Densité relative	: 5.61
Densité	: 5.61 gcm ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: insoluble

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	: Donnée non disponible
Matières incompatibles	: Les oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Le zinc et les oxydes de zinc peut former dans les conditions d'incendie.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité aiguë

Composants:

oxyde de zinc:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5.7 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Monoxyde de plomb

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 1.5 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

oxyde de zinc:

Résultat: Pas d'irritation des yeux
Donnée non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

oxyde de zinc:

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

oxyde de zinc:

Génotoxicité in vitro : Espèce utilisée pour le test: Bactéries
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

: Espèce utilisée pour le test: Mammifère-Animal
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: négatif
Remarques: Référence croisée à partir de substances de structure voisine :, sulfate de zinc

Cancérogénicité

IARC	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
ACGIH	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.
OSHA	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Monoxyde de plomb:

Organes cibles: Système nerveux

Evaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Organes cibles: Reins

Evaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Organes cibles: Sang

Evaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Signes et Symptômes d'exposition

La fumée d'oxyde de zinc peut faire des irritations respiratoires. L'exposition prolongée peut causer une dermatite grave comme un pox. L'exposition à la poussière ou fumée de zinc peut donner un goût métallique, le soif élevée, le toux, le fatigué, la faiblesse, les douleurs musculaires, et la nausée avec les frissons. La surexposition grave peut donner une bronchite ou une pneumonie avec une teinte bleuâtre sur la peau.

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Information supplémentaire

RTECS: ZH4810000

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

oxyde de zinc:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 320 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0.17 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):
0.017 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Eau douce

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Monoxyde de plomb:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

oxyde de zinc:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD UN3077

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (Oxyde de zinc),
Classe 9, groupe d'emballage III

Polluant Marin

Information supplémentaire:

Les polluants marins sont exemptés de la classification s'ils sont transportés uniquement par route ou par chemin de fer, comme indiqué à la section 1.45.1 des lois sur le transport des marchandises dangereuses. La documentation doit toujours correspondre aux classifications figurant sur l'emballage.

IMDG UN3077

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (Oxyde de zinc),
Classe 9, groupe d'emballage III

Polluant marin

EMS -No. : F-A, S-F

OACI / IATA UN3077

SUBSTANCE SOLIDE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, N.O.S. (Oxyde de zinc),
Classe 9, groupe d'emballage III

Polluant Marin

49 CFR / DOT UN3077

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT SOLID, N.O.S. (Oxyde de zinc),
Classe 9, groupe d'emballage III

Polluant Marin

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Système d'identification des matières dangereuses (HMIS)

Santé: 1 Incendie: 0 Réactivité: 0 Protection individuelle: E

Protection individuelle: E (recommandé uniquement pour la poudre en vrac) = Gants + Masque + Lunettes

Définitions Classifications

0 = Minimum 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Sévère

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Avertissement

Les informations ci-dessus sont censées être correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées que comme un guide. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont applicable au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Il ne représente aucune garantie de les propriétés du produit. Pestell Nutrition et ses sociétés affiliées ne seront pas tenues responsables les dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Version: 2

Date de la version: 17 juin, 2021